RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260924_2
↳ Décision modificative n° 2 pour le budget Camping Municipal de l'exercice 2026.

Date de la convocation
- **18 septembre 2026**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents
M. Guy BOUTLEUX, Mmes Cécile DUQUESNE, Marie-José ROUSSEAU, M. Serge DEVIN, Mme Hélène COLL, M. Jean-Michel SAMUEL, Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN, M. Bruno LELEU, Mmes Micheline FOURNY, Fabienne NOURTIER, MM. Christian DESPIERRE, Marc DUBRULLE, Mmes Sylvie BAILLARD, Loëtitia HARDUIN, M. Bertrand ARBLAY, Mmes Sabine BERNARD, Noémie BRICHE, MM. Maxime SENECAL, Arthur BOISLEUX, Jean-Christophe GIRES, Mme Sandrine BARDEAUX, MM. Jean-Luc JOUGLEUX, Didier SERGENT, Philippe MORBIDELLI, Mme Valérie PROVIN.

Absents excusés ayant donné procuration
M. Christophe CAILLIER a donné pouvoir à Mme Cécile DUQUESNE
Mme Sylvie BAILLARD a donné pouvoir à M. Jean-Michel SAMUEL *(à compter de 19 h 43)*
Mme Marie-Simone POUBLON a donné pouvoir à M. Bertrand ARBLAY.

Absent excusé sans procuration
M. Mehdi GHEZAL.

A été nommé secrétaire de séance
M. Guy BOUTLEUX

SERVICE FINANCIER

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 20260429_8 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget Camping Municipal jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du Camping Municipal ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE la décision modificative telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	0.00	0.00
Total investissement	0.00	0.00
TOTAL GÉNÉRAL	**0.00**	**0.00**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			
633	615221	Entretien, réparations bâtiments publics	- 50.00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
633	65883	Déficits sur opérations de gestion	50.00
TOTAL			**0.00**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.2
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
633	21838	Autre matériel informatique	2 515.00
633	2188	Autres immobilisations corporelles	1 200.00
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS			
633	2313	Autres immobilisations corporelles	- 3 715.00
TOTAL			**0.00**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint au Maire,
Guy BOUTLEUX.

Le Président de séance,

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX